

BESSINES INFOS

Informer, Échanger, Partager ...
... Pour Bien Vivre Ensemble

L'Édito du Maire

Chères Bessinoises, chers Bessinois

Révision des listes électorales

La Mairie procède périodiquement à la révision des listes électorales pour radier les personnes qui ont déménagé et dont les courriers qui leur sont adressés à l'occasion des élections ne peuvent leur être remis et sont retournés en mairie avec la mention NPAI (N'habite pas à l'adresse indiquée).

En particulier, les personnes qui ont déménagé mais réside toujours à Bessines peuvent, par ignorance, n'avoir pas fait leur changement d'adresse sur le fichier électoral et risque une radiation d'office.

Il est impératif que toutes les personnes dont l'adresse actuelle ne correspond plus à celle de leur carte d'électeur fasse cette mise à jour avant le 31 décembre en justifiant de leur nouvelle adresse en Mairie (en produisant une facture d'électricité, d'eau, quittance d'assurance de moins de 3 mois, avis d'imposition, le tout à leur nom...).

Fin du stationnement sur les trottoirs

Dans le BESSINES INFOS de septembre-octobre 2013 (il y a 2 ans déjà) nous faisions appel à votre compréhension et à votre sens civil en vous sensibilisant au fait que « les trottoirs sont destinés à la circulation des piétons et des poussettes et non au stationnement résidentiel des véhicules qui obligent les marcheurs à se déporter sur la chaussée ».

Depuis cette date, rien n'a changé! Pire il y a maintenant des véhicules garés sur le trottoir pour y effectuer des réparations mécaniques. Face à ce constat, et pour garantir la circulation sécurisée des piétons dont j'ai la responsabilité, j'ai pris la décision d'interdire, par arrêté municipal, le stationnement résidentiel sur les trottoirs de la commune. La gendarmerie de Frontenay Rohan Rohan, destinataire de cet arrêté, est chargée de le faire respecter.

Christophe GUINOT
Maire de Bessines



Christophe GUINOT, Maire de Bessines et Président du CCAS, et Marjorie CHARLES-BERLIOZ, Vice Présidente du CCAS, ont le plaisir d'inviter les Bessinois et Bessinoises âgés de 67 ans et plus (nés en 1958 ou avant) au repas des aînés, servi le samedi 6 décembre 2025 à partir de 12h à la salle de la Grange.

Merci de confirmer votre présence en déposant le bulletin d'inscription ci-après avant le 15 novembre 2025 à la Mairie.



Repas des aînés du 6 décembre 2025 Bulletin d'inscription à remettre en mairie avant le 15 novembre

M, Mme :	Nombre d'inscrits au repas : 1 / 2
Demeurant	79000 BESSINES
N° de téléphone : Ann	ée de Naissance :
souhaite(nt) participer au repas des aînés du 6 décemb	ore à la salle de la Grange, à partir de 12h

Informer - Échanger - Partager

Vie Municipale

Délibérations du Conseil Municipal du 22 septembre 2025

- 1- Convention de partenariat avec la société FREDON Deux-Sèvres
- 2- Convention de servitude de passage entre EARL de Plaisance et la commune de Bessines
- 3- Convention adhésion à la plateforme INTERSTIS du Centre de Gestion 79 et aux services déployés pour l'accompagnement des secrétaires généraux de mairie dans les commune de moins de 3 500 habitants
- 4- Approbation du Plan de Communal de Sauvegarde de Bessines
- 5- Attribution de subventions communales
- 6- Reprise de concessions au cimetière communal
- 7- Devis de remplacement des lanternes vétustes en LED-Tranches 2
- 8- Rénovation de l'office-buanderie de l'école primaire Jean Richard
- 9- Requalification du bail professionnel dérogatoire du local situé au rez-de-chaussée 18 rue du Centre en bail professionnel
- 10- Location du logement situé au 1er étage du 18 rue du centre
- 11- Constatation d'extinction de créances
- 12- Déclassement d'une portion du chemin communal n°8
- 13- Avis de la commune sur le projet de modification n°3 du PLUi-D

Retrouvez le compte-rendu complet du Conseil Municipal sur https://www.mairie-bessines.fr/compte-rendu-bulletin-mairie-bessines_fr.html

Dates des prochaines élections municipales

Le décret 2025-848 du 27 août 2025 fixe les dates des prochaines élections municipales au dimanche 15 mars pour le premier tour et au dimanche 22 mars si un second tour est nécessaire.

Pour voter, si vous n'êtes pas inscrits sur les listes électorales de Bessines, vous devez vous inscrire avant le 6 février 2026. Ce délai est reporté au 5 mars 2026 dans les cas suivants : jeunes de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen ou personne ayant emménagé très récemment dans la commune.



Retrouvez l'ensemble des tarifs municipaux sur >> https://www.mairie-bessines.fr/tarifsmunicipaux-commune-bessines-79

Tarifs municipaux au 1er septembre 2025

Cantine et périscolaire (Enfants scolarisés à Bessines)

Quotient Familial	De 0 à 550	De 551 à 800	De 801 à 1200	De 1201 à 1600	De 1601 à 2000	A partir de 2001	
CANTINE du lundi au vendredi	2,40 €	2,80 €	3,25 €	3,55 €	3,75 €	3,95 €	
GARDERIE du MATIN de 7h30 à 8h35	0,80€	1,00€	1,20€	1,30€	1,40€	1,50€	
Périscolaire du soir de 15h45 à 18h30							
15h45-16h30 (1) Collation offerte par la municipali	0,10€	0,20€	0,30€	0,40 €	0,50 €	0,60€	
16h30-17h30 : Temps TAP (2) Les lundis, mardi et jeudi sur inscription	1,10€	1,40€	1,50€	1,60€	1,70€	1,80€	
16h30-17h30 : Périscolaire (3)	1,10€	1,40 €	1,50€	1,60€	1,70 €	1,80 €	
17h30-18h30 (3)	1,10€	1,40€	1,50€	1,60€	1,70€	1,80€	
Après 18 h 30	Pénalité de retard = 5 €						

- (1) Les enfants doivent être récupérés à 16h30
- (2) Les enfants ne peuvent pas être récupérés car inscrits dans des ateliers
- (2) Les enfants peuvent être récupérés à tout moment sauf s'ils se sont inscrits dans des ateliers

Accueil de loisirs

Familles bessinoises ou Enfants scolarisés (ou collégien l'ayant été) à Bessines								
PERISCOLAIRE mercredis de 13h30 à 18h30	5,00€	6,00€	6,50€	7,00€	7,80€	8,00€		
CENTRE DE LOISIRS (3) Tarif journalier	9,00€	14,50€	21,00€	24,00€	24,50€	25,00€		
Familles non Bessinoises								
PERISCOLAIRE mercredis de 13h30 à 18h30	8,00€	9,00€	10,00€	11,00€	12,00€	13,00€		
CENTRE DE LOISIRS (3) Tarif journalier	14,00€	19,50€	26,00€	30,00€	31,00€	32,00€		
Enfants d'Agents Municipaux								
CENTRE DE LOISIRS (3) Tarif journalier	9,00€	9,10€	9,20€	9,30€	9,40€	9,50€		

(3) Un tarif préférentiel est accordé à toutes les familles à partir du 2ème enfant inscrit au centre de loisirs

15 % de réduction sera appliqué sur le tarif du 2ème enfant

30 % de réduction sera appliqué sur le tarif du 3ème enfant et des suivants

Une journée gratuite pour tout enfant inscrit et présent une semaine complète (du lundi au vendredi)





Page 2

RETROUVEZ-NOUS SUR

Informer - Échanger - Partager

La rentrée scolaire du lundi 1er septembre

L'accueil des parents et des élèves s'est fait dans la cour par la directrice Jessica LABONNE, en présence de l'équipe enseignante, du directeur du centre de loisirs, Julien PENINON et de la municipalité représentée par Virginie HEULIN, adjointe aux affaires scolaires et Grégory PREUSS, adjoint.

Effectifs: 143 élèves, 57 maternelles, 86 élémentaires

Bien que l'effectif total soit stable par rapport à l'an dernier, l'arrivée de 22 élèves en petite section de maternelle a nécessité l'ouverture d'une troisième classe de maternelle et la création d'un nouveau poste d'ATSEM à la charge de la municipalité.

22 PS - Jessica LABONNE et Agnès BITOUZE (ATSEM : Nathalie SOURISSEAU.)

22 MS / CP (14 MS - 8 CP) - Nathalie GUILLAIS (ATSEM : Séverine SAINT-MARTIN.)

21 GS - Nathalie GEORGES et Olivier CAZENABE (ATSEM : Nathalie DELAGE.)

23 CE1 - Carole BOBEAU

27 CE2/CM1 (13 CE2 / 14 CM1) - Julie DUBOIS

28 CM1/CM2 (4 CM1 / 24 CM2) - Agnès BITOUZE et Sonia SACCARDO

La Municipalité souhaite une heureuse retraite à Pascal JUDE qui a enseigné pendant plus de 20 années dans notre école et a marqué par ses multiples talents plusieurs générations de nos jeunes bessinois.

Le centre de loisirs:

La même équipe d'animation reprend du service et va continuer à proposer de nombreuses activités aux enfants, sur des thèmes renouvelés chaque mois. Pour le mois de septembre les activités seront en lien avec "Les couleurs d'automne", puis sur le thème « Monde féérique et créatures légendaires » en Octobre.

Les devoirs surveillés ont débuté le 16 septembre. Ils sont encadrés par 2 enseignantes, Jessica LABONNE et Julie DUBOIS, chaque mardi et jeudi.

Le périscolaire de 15h45 à 16h30 devient payant (de 0,10 € à 0,60 € selon le quotient familial) à la demande de la CAF qui contribue significativement au financement du Centre aéré, avec une collation fournie par la municipalité.

Le centre de loisirs accueillera les enfants pendant la première semaine des vacances de la Toussaint (du 20 au 24 octobre). De nombreuses animations sont prévues sur le thème d'Halloween!

Un point sur les travaux : bâtiments, voiries etc...

Rédigé par Roland LE DREO, adjoint en charge de l'urbanisme, des bâtiments, des travaux et de la voirie, avec le concours de Jean-Claude LOISEAU, conseiller délégué et de Gérard RENAUDET, conseiller municipal, tous deux à la voirie et aux espaces verts.

La rénovation des bâtiments

* **Ecole Jean Richard** : la suite des travaux envisagés et nécessaires concerne, maintenant, la rénovation complète de l'office-buanderie.

Sur un dossier technique monté par nous-mêmes, et après une mise en concurrence des prestataires formulée dans les règles, la Commission d'Appel d'Offres de la Commune s'est réunie et a retenu l'ensemble des entreprises, pour 53 688 €.

Les travaux seront engagés après les procédures d'usage, et seront réalisés sans impacter le fonctionnement de l'école. Nous visons une livraison de ces locaux pour la fin 2025.

Nous poursuivrons en 2026 par la remise à neuf complète de la salle de motricité, pour la maternelle, et par le préau couvert pour l'élémentaire.

Notons que, dans le même temps que l'office-buanderie, nous réaliserons la réfection des voies intérieures de l'école, accès et allées. Les études et devis sont en notre possession, il nous reste à en effectuer la commande.

Pour ce qui concerne le programme de rénovation énergétique de l'école, nous sommes toujours, chacun le sait, devant de fortes incertitudes budgétaires au niveau national. Ce contexte demande de la prudence, et la nécessité, plus que jamais, de prioriser les actions. C'est ce que nous faisons. Donc, attendons d'y voir plus clair sur ce que nous proposera le futur budget de la France. Et notre patience intègre bien sûr l'attention que nous portons aux subventions possibles.

- * Salle du Gros Buisson : la sécurisation de l'accès vers les vestiaires et vers le club house avec des bandes anti-dérapantes sera réalisée dans les semaines à venir.
- * Cimetière : lors du dernier Conseil Municipal, la procédure précédemment engagée par la commune a été approuvée (reprise par la collectivité des concessions déclarées en état d'abandon). Les travaux de « remise au propre » du cimetière vont donc pouvoir se développer.
- * Eglise Saint-Caprais: nous évoquons depuis quelques temps le remplacement des vitraux de l'édifice cultuel. Après contact avec l'Architecte de Bâtiments de France, il nous faut consulter plusieurs architectes agréés monuments historiques. Pour ceci, nous sommes entrés en relation avec le CAUE 79, qui va nous aider sur ce dossier. Réunion prévue en janvier 2026, pour mise en place de la procédure à suivre. D'ici janvier, avec la participation active de Floriane Gineste, chargée de développement et de partenariats au Parc du Marais Poitevin, nous allons poursuivre la recherche de financement.

Informer - Échanger - Partager

Les voiries

- estimation produite par le département de l'ordre de 60 000 €, comment donner de la continuité à la surface cyclable. avant subvention.
- * Route de Sansais (RD3, rue de Bellevue) : avec un peu de retard, les travaux se sont déroulés entre le 22 septembre et la date de rédaction de cet article. Ils seront incomplets en un premier temps car parachevés par une haie basse, plantée dans les fosses prévues à cet effet. Pour mémoire, rappelons qu'il s'agit de réaliser un cheminement cycles-piétons d'une largeur de 2 mètres en bicouche calcaire, la haie basse formant séparation entre la RD3 et le cheminement. Deux passages pour piétons seront mis en place au travers de la départementale, un à hauteur de la cité de Montamisé et le second au niveau des arrêts de bus. Le coût global de ces travaux est de 75 000 €, comme précédemment évoqué.
- * Rue des 3 ponts : le pont du milieu a été diagnostiqué de * Rue des petits prés : la piste cyclable de la zone d'activité des manière subaquatique, à notre demande après un diagnostic Charmes est en cours de réfection. Ces travaux ont été conçus et visuel de surface. Nous attendons les résultats pour les jours à sont totalement pilotés par Niort Agglo. La piste concernée ira venir, l'entreprise spécialisée ayant été débordée par les jusqu'à l'entrée de la rue des petits prés. Nous sommes donc à demandes. Dès leur réception, nous mettrons en action, avec l'étude, avec les organismes concernés, de la continuation de cette le concours du bureau d'études « ouvrages d'art » de la Ville piste jusqu'au centre bourg, afin d'aborder au mieux la réfection de de Niort, le dossier technique qui permettra le confortement cette chaussée, dont la situation et l'état le nécessite de ce pont, si le diagnostic l'impose. Nous sommes dans une véritablement. Mais avant cette réfection, il nous faut savoir





* Éclairage public : nous achevons, avec le concours de Séolis, le remplacement de toutes les anciennes ampoules (ou appareils complets) par des équipements en LED. Sur les deux années 2025-2026, la dépense engagée est de 92 950 €, avec une subvention de 40 000 € par an. Avec ce coût très modéré pour la collectivité, nous en aurons terminé avec la modernisation de l'éclairage public!

Les espaces verts

* Parc de la Grange : l'espace ludique et de détente, réalisé près de la salle de la Grange est en cours d'achèvement. Cet équipement est à destination des enfants, à l'initiative du Conseil Municipal des Jeunes. Il est financé par la commune, sous l'assistance technique de Jordane Ancelin, paysagiste du Parc du Marais Poitevin. L'entreprise EIVE a été missionnée pour la réalisation de cet espace.





* Le terrain rue des Taillées et rue Pierre Mendès France

Avec un petit retard dont quelques passages administratifs obligés ont été la cause, les fouilles archéologiques s'achèvent à la mi-octobre, après une très mauvaise météo et avec la découverte de plusieurs fosses nécessitant des compléments de fouilles. Le terrain sera ainsi libéré de toute obligation liée à ces interventions.

Un projet immobilier se concrétisera après la libération du terrain. Nous en reparlerons très prochainement.





Syndicat des Propriétaires Fonciers du Marais Poitevin

BOURSE AU BÛCHERONNAGE Vous avez du bais à Vous cherchez du bois à faire C'est simple : nous vous mettons en relation !

- Inscrivez-vous en ligne sur notre site : https://marais-poitevin.jimdo.com

- Ecrivez-nous sur : bourseaubucheronnage@gmail.com

- Appelez nos animateurs :

Emmanuel Roux: 06 06 48 38 48 Alain Chateigné: 07 87 75 83 79



Vous pouvez nous joindre:

• Par mail: bourseauxmarais@gmail.com

• Par téléphone :

Olivier Villain: 06 75 02 44 22
 Jean-lou Baillier: 07 55 68 62 76

Secrétariat : 07 83 14 58 53

• Par courrier postal:

SPFMP - BP 52 79002 NIORT Cedex

Vous pouvez également consulter la liste des terrains disponibles, sur notre site internet : https://marais-poitevin.jimdo.com

Le Ticket Jeune Citoyen en quoi cela consiste?

Le Ticket Jeune Citoyen est un dispositif lancé par le Département pour soutenir les associations des Deux-Sèvres en impliquant les jeunes Deux-Sévriens dans cette démarche de soutien.

Ce programme a pour but de valoriser les associations qui concourent à l'éducation et aux loisirs des jeunes du département en leur proposant des activités variées, de qualité et de proximité.

Rendez-vous sur

https://www.monasso79.fr/ticket-jeunecitoyen

Et choisissez votre association!

Dispositif Argent de Poche

Le dispositif Argent de Poche revient pendant les vacances de la Toussaint pour les jeunes Bessinois de 16 et 17 ans.

Destiné aux jeunes nés en 2008 et 2009, ce dispositif encadré par les employés communaux et les élus de la commune permet de réaliser des missions qui constituent un engagement citoyen fort au service du territoire.

Les missions se dérouleront sur les différents sites de la Commune la semaine suivante :

- Semaine du lundi 27 octobre au vendredi 31 octobre 2025, de 8h30 à 12h

Pour cette période, 1 seul jeune pourra être accueilli sur chaque demi-journée.

Comment s'inscrire avant le 24 octobre?

Téléchargez le dossier d'inscription sur le site de la mairie et candidatez !!!

>> https://www.mairiebessines.fr/dispositif-argent-depoche_fr.html

Plus de renseignements au 05.49.09.10.64 ou mairie@mairiebessines.fr

Vie Associative

Bibliothèque de **Bessines**

salle de la Grange

Ouverte le mercredi après midi (de 15hà 17h30), et le samedi matin (de 10h à 12h30).

(accès au site -->



Animations 4 ème trimestre 2025



Bibliothèque de Bessines



Racontines

Lectures d'albums et comptines pour les enfants de moins de 5 ans



samedi 25 octobre samedi 29 novembreà 10h30

Entrée libre et gratuite dans la limite des places disponibles



Avec « Parenthèses » à la Bibliothèque de BESSINES.

Un atelier mémoire : pour qui ?

Pour les personnes désireuses d'entretenir et stimuler leur mémoire au quotidien de manière ludique.

Un atelier mémoire : pour quoi ? Pour améliorer sa mémoire à partir de jeux et d'échanges constructifs, dans une ambiance conviviale.

> Les séances ont lieu le Mercredi de 14h30 à 17h à l'étage de la Bibliothèque Salle de la Grange à Bessines

Contact: Marie-france Favriou: 07-68-22-83-41



Rencontre de chorales

La chorale Coup d'Choeur de Bessines animation, dirigée par Isabelle Gaboreau, a invité deux autres chorales pour une soirée en chansons...



Entrée libre

«au chapeaw»

Samedi 29 novembre 2025

20h30

Salle de la Grange

Bessines

Crédit Mutuel

BOURSE

DIMANCHE 12 OCTOBRE DE 10H À 18H

Salle de la Grange à Bessines



Organisée par la Bibliothèque Associative de **Bessines**



Vie Associative

Du nouveau au tennis de Bessines

Le club de tennis de Bessines ouvre une section adulte féminine débutante pour cette nouvelle saison.

Les entraînements se déroulent le lundi de 19h30 à 21h et le mardi de 20h à 21h30.

Ils complètent les entraînements adultes hommes qui se déroulent toujours le jeudi de 18h30 à 20h et de 20h à 21h30.

Le club engage plusieurs équipes en championnat tout au long de l'année.

Un projet de mise en place de cours d'initiation pour les enfants est en cours pendant les vacances scolaires. Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter le président au 06 67 23 57 20.

Les dates à retenir :

- Assemblée générale le vendredi 10 octobre à 20h à la salle Noisy.
- Tournoi de palet le samedi 15 novembre à 19h à la salle du Gros Buisson.





Marché des producteurs locaux

Le Comité des Fêtes organisait le 14 septembre un marché de producteurs locaux, à Noisy. Malgré un temps maussade, les bénévoles et producteurs présents ont accueilli les bessinois venus faire des provisions et passer un bon moment.

Soirée Musicale au bord de l'eau

En plein cœur de l'été, et avec le soleil, 1 groupe de Jazz et 1 groupe de reprises des années 80 se sont relayés dans le parc de Noisy, devant plusieurs centaines de spectateurs.

Une soirée sous le signe de la fête, de la danse et des bons moments passés entre amis!





crédit photos : comité des fêtes



L'agenda des manifestations Octobre & Novembre 2025

- Bourse aux livres organisée par la Bibliothèque Associative, le dimanche 12 octobre à partir de 10h à la salle de la Grange,
- Marche de 6 km dans le cadre d'Octobre Rose, le dimanche 19 octobre à partir de 10h, rdv à la Mairie,
- Cérémonie du 11 Novembre par l'Association des Anciens Combattants, le lundi 11 novembre à 11h au cimetière de Bessines,
- Tournoi de Palets, organisé par le Tennis Club Bessinois, le samedi 15 novembre à 19h au gymnase du Gros Buisson,
- Concours de belote organisé par le club Loisirs et Détente, le samedi 22 novembre à 13h15 à la salle de la Grange,
- Soirée en chansons organisée par Bessines Animation, le samedi 29 novembre, à partir de 20h30 à la salle de la Grange,
- Repas des aînés, le samedi 6 décembre à la salle de la Grange, à partir de 12h.

Infos diverses



DIMANCHE 19 OCTOBRE à partir de 10h départ : mairie de Bessines



- Parcours de 6 km
- Ouvert à tous
- Animations et stands de sensibilisation

Tarif: participation libre

Les fonds récoltés seront reversés pour la lutte contre le cancer du sein

Le CCAS de Bessines vous convie à une marche solidaire, le dimanche 19 octobre à 10h à la Mairie, dans le cadre d'Octobre Rose, et la lutte contre le cancer du sein.

Au programme:

- Parcours de 6 km
 - Ouvert à tous
- Animations et stands de sensibilisation

Tarif: participation libre

Les fonds récoltés seront reversés pour la lutte contre le cancer du sein

Offre de bois de chauffage

La commune a fait bûcher des frênes têtards autour de l'ancien stade et des terrains de tennis rue François GUIBERT, par une entreprise spécialisée.

Les branches qui restent au sol sont proposées aux Bessinois(es) qui sont intéressé (e)s par la récupération de ce bois de chauffage, au prix de 14 € le stère pour le frêne.

Les Bessinois(es) qui étaient sur la liste d'attente de l'offre de 2024 sont prioritaires.

Pour les autres lots à attribuer, les Bessinois(es) intéressé(e)s par la récupération de ce bois de chauffage doivent s'inscrire obligatoirement à la Mairie pour la signature d'une décharge de responsabilité.

Ils seront informés ultérieurement du lot attribué ainsi que de la période de débitage et d'enlèvement.

"Laisse en main, trottoir propre!"

Pour une cohabitation respectueuse entre animaux et usagers de l'espace public, merci de suivre ces consignes :

- Tenez votre chien en laisse sur l'ensemble du domaine public, y compris les chemins piétonniers et de randonnée, pour la sécurité de tous
- Ramassez les déjections canines sur les trottoirs, espaces verts et aires de jeux. Elles représentent un risque sanitaire et un problème d'hygiène publique.
- Pensez aux enfants, aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap et aux agents qui entretiennent ces lieux.
- Le propriétaire est responsable des dommages causés par son animal (article 1385 du code civil).
- En cas de non-respect, une amende de 35€ peut être appliquée.

Merci de contribuer à un cadre de vie propre et agréable pour tous.



Publication

Directeur de la publication :

Christophe GUINOT

Date de bouclage :

29 septembre 2025

Rédaction / conception :

Commission communication composée de Marcel BOEUF, Grégory PREUSS, Alain LUSSEAULT, Patricia BIZARD, Gérard RENAUDET et Bérenger BILLEROT **Édition : Septembre/Octobre 2025**

Tirage: 900 exemplaires Imprimerie Raynaud